

Dossier de demande d'inscription pour l'entrée en formation  
conduisant au

**Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Coursus Partiel**

**Post Baccalauréat ASSP ou SAPAT**

**Sous statut scolaire**

dans les antennes de formation de l'IFAS EN  
du Pôle Régional des Métiers du secteur Sanitaire et Social  
(Pont St Vincent)

Cachet de l'Établissement :

**Rentrée 2018**

Numéro d'identifiant :  
(à remplir par l'établissement)

Nom - Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	.....		
Sexe	Féminin <input type="radio"/>	Masculin <input type="radio"/>	
Date de naissance	.....	Age	.....
Nationalité	.....		
Adresse Postale	..... .....		
Numéro téléphone	Fixe	.....	Portable
Mail	.....		
Situation scolaire actuelle (indiquer la classe suivie en 2017-2018)	.....		
Diplômes obtenus	Cocher le nom du diplôme obtenu	Date d'obtention du diplôme (indiquer l'année)	
Baccalauréat SAPAT	<input type="checkbox"/>	.....	
Baccalauréat ASSP	<input type="checkbox"/>	.....	
Expérience professionnelle supérieure à 4 mois	<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non

**VŒU POUR L'ANTENNE** – cocher la case correspondante (un seul choix possible)

- LP Pierre et Marie Curie - **Freyming Merlebach (57)**     LP Emile Gallé - **Thaon les Vosges (88)**  
 LP Sainte Anne - **Verdun (55)**     LP Alain Fournier - **Metz (57)**

1 – Le dossier de candidature comprend 2 éléments : le dossier d'inscription et la notice de renseignements.

2 - En cas de modification de vos coordonnées après l'envoi de votre dossier d'inscription, merci de nous en avvertir dans les meilleurs délais.

### STAGES EFFECTUES

Dates :	Durées :	Entreprises :	Postes occupés :
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Dates :	Durées :	Entreprises :	Emplois occupés :
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

## Caractéristiques de la formation en cursus partiel

La formation au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant peut être suivie par les titulaires des Baccalauréats Professionnels ASSP ou SAPAT avec dispense des épreuves de sélection conformément à l'article 19 ter de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme d'aide-soignant. Le cursus de formation est partiel.

	Titulaires du baccalauréat ASSP	Titulaires du baccalauréat SAPAT
<b>Formation Théorique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>Module 2</u> : L'état clinique d'une personne</li> <li>– <u>Module 3</u> : Les soins</li> <li>– <u>Module 5</u> : Relation – Communication</li> </ul> + 1 semaine d'intégration  <p style="text-align: center;"><b>Soit 10 semaines au total</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>Module 2</u> : L'état clinique d'une personne</li> <li>– <u>Module 3</u> : Les soins</li> <li>– <u>Module 5</u> : Relation – Communication</li> <li>– <u>Module 6</u> : Hygiène des locaux hospitaliers</li> </ul> + 1 semaine d'intégration  <p style="text-align: center;"><b>Soit 11 semaines au total</b></p>
<b>Stages pratiques</b>	<b>12 semaines dans le secteur sanitaire, social ou médico-social</b>	<b>14 semaines dans le secteur sanitaire, social ou médico-social</b>

## La sélection (Instruction N°DGOS/RH1/2014/215 du 10 Juillet 2014)

Les candidats visés à l'article 19 sont sélectionnés sur la base **d'un dossier** comprenant les pièces suivantes : le curriculum vitae, la lettre de motivation, le dossier scolaire avec résultats et appréciations, le diplôme permettant de se présenter à la dispense de formation.

Les élèves en Terminale des baccalauréats professionnels « accompagnement, soins, services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires » peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus se présentent à **un entretien** de 20 minutes visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

## Calendrier

**Début des inscriptions : Lundi 15 Janvier 2018**

**Clôture des inscriptions : Lundi 19 Mars 2018**

**Commission d'étude des dossiers : Mardi 27 Mars 2018**

**Date des résultats d'étude des dossiers : Vendredi 30 Mars 2018**

**Résultats en ligne : [www.pole-sanitairesocial-lorraine.fr](http://www.pole-sanitairesocial-lorraine.fr) et affichage dans l'établissement**

**Dates des entretiens : du 14 au 18 Mai 2018**

**Date des résultats des entretiens : Mardi 22 Mai 2018**

## Pièces à joindre au dossier

- Le dossier de demande d'inscription à compléter **en caractères d'imprimerie**
- Une lettre de motivation manuscrite, datée et signée
- Un CV détaillé
- Une photocopie lisible de la carte d'identité **recto verso en cours de validité** (ou passeport, carte de séjour, permis de conduire)
- Les photocopies de tous les bulletins scolaires relatifs à la formation baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT
- Les photocopies d'appréciation de tous les stages** - baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT
- Un certificat de scolarité

**Pour les personnes qui ne sont plus scolarisées, merci de prendre contact avec la Directrice de l'IFAS**

- Une copie du baccalauréat le cas échéant
- Les deux exemplaires de la confirmation d'inscription, à nous retourner complétés et signés, accompagnés d'un **chèque d'un montant de 67 €** libellé à l'ordre de Mme l'Agent Comptable du GIP Formation Tout au Long de la Vie (*merci de préciser nom et prénom du candidat au dos du chèque*)

!! Vous vous inscrivez à une formation aide-soignant(e) qui fait partie des professions de santé.

Celles-ci sont soumises à des réglementations concernant les vaccinations.

Le cursus du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant comprend une alternance de cours théoriques et des périodes de pratiques en stage. Certaines vaccinations sont obligatoires et exigibles lors du 1er stage (Hépatite B). D'autres vaccinations sont recommandées pour les professions de santé.

*Information :* le suivi de la formation au LP Sainte Anne de Verdun est soumis au paiement de frais de scolarité (se renseigner auprès de l'établissement)

**Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions ne sera pas pris en compte.**

**Le dossier complet doit être remis à l'établissement d'origine qui le transmettra à l'IFAS.**

**Pour les personnes qui ne sont plus scolarisées, le dossier complet doit être :**

Envoyé dans une enveloppe 21 x 29,7 à l'adresse suivante :

Institut de Formation d'Aides-Soignants - EN

Lycée La Tournelle

2 rue de Lorraine

54550 PONT SAINT VINCENT

**Obligatoirement en envoi recommandé avec accusé de réception.**

- « Je reconnais avoir reçu toutes les informations nécessaires pour m'engager en toute connaissance de cause dans ce processus de sélection et, en cas d'admission, dans la formation d'aide-soignant ».

- « J'accepte sans réserve le règlement qui régit cette sélection ».

- « En cas d'admissibilité et / ou d'admission, j'autorise l'IFAS de Pont-Saint-Vincent à mentionner mes noms et prénoms sur le site internet indiqué dans la notice jointe pour les épreuves de sélection 2018 ».

Oui  Non

- « Je soussigné (e) NOM :.....PRENOM : .....atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document ».

A....., le.....

Signature du candidat

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

**Aux épreuves de sélection pour l'entrée à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en Coursus Partiel – Antennes du Pôle Régional des Métiers du Secteur Sanitaire et Social – Année 2018**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> LP Pierre et Marie Curie - <b>Freyring Merlebach (57)</b> | <input type="checkbox"/> LP Emile Gallé - <b>Thaon les Vosges (88)</b> |
| <input type="checkbox"/> LP Sainte Anne - <b>Verdun (55)</b>                       | <input type="checkbox"/> LP Alain Fournier - <b>Metz (57)</b>          |

**Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Coursus Partiel dans les antennes**

Je soussigné, Hervé MARCHI, Directeur du GIP Formation Tout au Long de la Vie, certifie que :

<b>NOM, Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>CP – Ville</b>	

S'inscrit aux épreuves de sélection pour l'entrée **dans une antenne du Pôle Régional des Métiers du Secteur Sanitaire et Social session 2018 – Coursus Partiel**, dont les droits de candidature s'élèvent à la somme de **67 €**.

Ces droits sont à régler par chèque, libellé à l'ordre de Mme l'Agent Comptable du GIP : les nom et prénom du candidat seront précisés au dos du chèque.

Cette somme est définitivement acquise et ne pourra faire l'objet d'une quelconque demande de remboursement.

Ce document a valeur de convention simplifiée de formation continue et de facture.

Fait en 2 exemplaires  
 Nancy, le .....

Lu et approuvé par  
 le candidat

Pour le Directeur et par délégation,  
 la Directrice adjointe

G. ROCHE

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

**Aux épreuves de sélection pour l'entrée à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en Coursus Partiel – Antennes du Pôle Régional des Métiers du Secteur Sanitaire et Social – Année 2018**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> LP Pierre et Marie Curie - <b>Freyming Merlebach (57)</b> | <input type="checkbox"/> LP Emile Gallé - <b>Thaon les Vosges (88)</b> |
| <input type="checkbox"/> LP Sainte Anne - <b>Verdun (55)</b>                       | <input type="checkbox"/> LP Alain Fournier - <b>Metz (57)</b>          |

**Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Coursus Partiel dans les antennes**

Je soussigné, Hervé MARCHI, Directeur du GIP Formation Tout au Long de la Vie, certifie que :

<b>NOM, Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>CP – Ville</b>	

S'inscrit aux épreuves de sélection pour l'entrée **dans une antenne du Pôle Régional des Métiers du Secteur Sanitaire et Social session 2018 – Coursus Partiel**, dont les droits de candidature s'élèvent à la somme de **67 €**.

Ces droits sont à régler par chèque, libellé à l'ordre de Mme l'Agent Comptable du GIP : le nom et prénom du candidat seront précisés au dos du chèque.

Cette somme est définitivement acquise et ne pourra faire l'objet d'une quelconque demande de remboursement.

Ce document a valeur de convention simplifiée de formation continue et de facture.

Fait en 2 exemplaires  
Nancy, le .....

Lu et approuvé par  
Le candidat

Pour le Directeur et par délégation,  
La directrice adjointe  
G. ROCHE

## Notice d'informations

Épreuves de sélection pour l'entrée en formation conduisant  
au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant en cursus partiel

(Articles 19.4 et 19.5)

**Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)**  
**Pôle Régional des Métiers du Secteur Sanitaire et Social**  
**Lycée La Tournelle**  
2, rue de Lorraine  
54550 PONT SAINT VINCENT  
Tél. : 03.83.47.98.27  
Mail : [ifas@ac-nancy-metz.fr](mailto:ifas@ac-nancy-metz.fr)  
[www.pole-sanitairesocial-lorraine.fr](http://www.pole-sanitairesocial-lorraine.fr)

### Conditions liées au diplôme :

**Etre titulaire du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT ou être en classe de Terminale ASSP ou SAPAT.**

**Modalités de sélection des candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins, Services à la Personne » et « Services aux Personnes et aux Territoires » :**

Cette sélection est organisée sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS), à l'instar des autres modalités de sélection.

➤ Informations préalables à l'inscription :

Les candidats, lors de leur inscription, **devront choisir la modalité** de sélection souhaitée :

-soit **la modalité d'admission spécifique** aux candidats titulaires de l'un de ces baccalauréats. Dans ce cas, les candidats admis bénéficient des dispenses de formation.

-soit **les épreuves de sélection** prévues à l'article 5 des arrêtés du 22 Octobre 2005 et du 16 Janvier 2006 pour les candidats de droit commun. Dans ce cas, les candidats devront réaliser le cursus complet de la formation. Ils ne pourront bénéficier des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 Mai 2014, comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 2 des mêmes arrêtés.

### Conditions médicales (article 13 de l'Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié) :

L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée : à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, **d'un certificat médical établi par un médecin agréé (ARS)** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ; à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, **d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (**dont hépatite B**).

### 2 formations possibles :

L'inscription à la sélection en cursus partiel sous statut scolaire dans les antennes de formation de l'IFAS EN de Pont Saint Vincent n'est pas incompatible avec l'inscription en DEAS **par la voie de l'apprentissage**.

**En cas d'échec à cette sélection, cela vaudra pour tous les cursus partiels de l'Institut.**

## Nombre de places

### Formation sous statut scolaire

La formation en cursus partiel (articles 19.4 et 19.5) est autorisée à **15 places** par antenne de formation à :

- **Freyming-Merlebach** : Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie - 21, rue des Vosges 57800 FREYMING-MERLEBACH
- **Metz** : Lycée Professionnel Alain Fournier – Rue Emile Boilvin 57000 METZ
- **Thaon-Les-Vosges** : Lycée Professionnel Emile Gallé – 5, rue Auguste Dedecker 88150 THAON LES VOSGES
- **Verdun** : Lycée Professionnel Sainte Anne – 14, rue Mautroté 55100 VERDUN



## Les épreuves

Elles comprennent une sélection sur dossier et un entretien.

### 1. Composition du dossier

La composition du dossier comprend : le curriculum vitae, la lettre de motivation, la copie du dossier scolaire comportant les résultats obtenus aux épreuves et les appréciations de stages, la copie du diplôme du baccalauréat ou un certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale.

### 2. Sélection sur dossier

La première phase de la sélection consiste en l'étude des dossiers. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.

Les candidats dont le dossier n'a pas été retenu en sont informés par courrier.

### 3. Entretien

La deuxième phase de la sélection consiste en un entretien individuel de 20 minutes avec les candidats dont les dossiers ont été retenus.

Cet entretien vise à évaluer la motivation des candidats sur la base du dossier.

A l'issue de l'épreuve d'entretien, le jury établit la liste de classement pour les candidat(e)s ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Il est établi une liste principale et une liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés dans les lycées professionnels supports des groupes de formation et également accessibles sur le site [www.pole-sanitairesocial-lorraine.fr](http://www.pole-sanitairesocial-lorraine.fr). *Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.*

**Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats – uniquement par courrier. Si dans les 10 jours suivant l'affichage, le candidat inscrit sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.**

## Calendrier

**Début des inscriptions : Lundi 15 Janvier 2018**

**Clôture des inscriptions : Lundi 19 Mars 2018**

**Commission d'étude des dossiers : Mardi 27 Mars 2018**

**Date des résultats d'étude des dossiers : Vendredi 30 Mars 2018**

*Résultats en ligne : [www.pole-sanitairesocial-lorraine.fr](http://www.pole-sanitairesocial-lorraine.fr) et affichage dans l'établissement*

**Dates des entretiens : du 14 au 18 Mai 2018**

**Date des résultats des entretiens : Mardi 22 Mai 2018**

## Modalités de la gestion des dossiers

**Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions ne sera pas pris en compte.**

**Le dossier complet doit être remis à l'établissement d'origine qui le transmettra à l'IFAS.**

**En cas d'impossibilité, vous pouvez envoyer directement votre dossier à l'IFAS de Pont Saint Vincent, en lettre recommandée avec accusé réception.**

## Frais d'inscription

**Les frais d'inscription sont de 67 euros.** Cette somme est définitivement acquise et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

### **Scolarité :**

**La présence à tous les cours est obligatoire.** Ils sont établis sur la base de 35 heures par semaine.

### **Dispositions particulières (report de formation, handicap)**

#### **1. Report de formation**

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le directeur de l'institut, en cas de congé de maternité ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'institut.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, **au plus tard trois mois avant la date de cette rentrée.**

Le report est valable pour l'institut dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

L'application des dispositions du présent article ne peut donner lieu à un report de scolarité d'une durée supérieure à trois ans.

#### **2. Situation de handicap**

Dans chaque institut de formation, les candidats aux épreuves d'admission présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et en informent les instituts de formation. Le directeur de l'institut met en œuvre les mesures d'aménagement préconisées.

**Pièces à fournir : voir page 3 du dossier d'inscription**